a toujours été l'amie des Etats-Unis, les Etats-Unis resteront toujours les amis de la France.

Une brillante soirée a suivi le dîner. Les invités étaient reçus par Mme et Mlle Thomson.

Les salons étaient magnifiquement ornés de fleurs; la terrasse donnant sur la place de la Concorde était décorée de motifs lumineux du plus gracieux effet.

A dix heures et demie a commencé le concert, au programme duquel figuraient Mmes S. Weber, Piérat, Zambelli, Litvinne, Marie Leconte, Salle, Chaslès et Vinchelin, et MM. Altchewsky, Delmas, Brunot, Fursy et Fragson.

Le banquet en l'honneur de M. Briand

Le banquet offert par ses collègues de la majorité à M. Aristide Briand, afin de le remercier d'avoir rapporté et fait voter le projet de séparation des Eglises et de l'Etat, a eu lieu hier, à l'hôtel Moderne, sous la présidence de M. Bienvenu Martin, ministre de l'instruction publique et des cultes.

Aux côtés du ministre des cultes avaient pris place à la table d'honneur MM. Briand et Buisson, rapporteur et président de la commission de séparation; puis MM. Dubief, ministre du commerce; Ruau, ministre de l'agriculture; Henri Brisson, Anatole France, Edouard Lockroy, Gaston Doumergue, Jaurès, etc.

Aux autres tables étaient assis environ deux cents députés appartenant aux diverses fractions du parti républicain et du parti socialiste; des conseillers municipaux de Paris, MM. Deslandres, Rozier; des hommes de lettres, des journalistes et des artistes.

Au dessert, M. Gabriel Deville, député de la Seine, l'initiateur du banquet, prononce quelques paroles émues à l'adresse de M. Briand et émet l'espoir que le Sénat vote rapidement le projet élaboré par la Chambre; M. Ferdinand Buisson fait l'éloge des qualités personnelles et politiques du rapporteur.

M. Henri Brisson déclare ensuite qu'il a, dès le premier jour, reconnu en M. Briand « une force ». Il le félicite, lui et la majorité, d'avoir mené à bien une œuvre pour laquelle il a combattu pendant trente ans.

Les convives réclament un discours de M. Anatole France, et l'auteur de *Crainquebille* leur donne satisfaction en une courte improvisation qui est très applaudie.

M. Jaurès déclare que pendant le débat qui vient de se clore, « il s'est livré aveuglément, éperdument à son ami Briand » parce qu'il le connaissait et savait bien « qu'il était de ces lames d'acier qui peuvent plier mais dont on sent bien qu'elles ne se briseront pas ». C'est une méthode de sagesse et de transaction qui a permis à la majorité d'aboutir à la séparation. Cette même méthode fera aboutir d'autres réformes. Le parti socialiste n'usera jamais de perfidie, de déloyauté envers le parti républicain; il l'aidera à refouler la réaction, mais il n'abdiquera rien de lui-même ni de son idéal.

M. Bienvenu Martin explique en quelques mots l'accord qui n'a cessé de régner entre le gouvernement et la commission. Il remercie la majorité républicaine et espère que l'accord établi ne se rompra pas dans les luttes futures.

Enfin, M. Aristide Briand se lève et prononce un important discours politique. Dans son allocution, M. Jaurès avait tenu, semblait-il, à marquer les frontières du parti socialiste, tout en le montrant prêt à tous les efforts communs. M. Briand a paru désireux d'abaisser autant que possible ces frontières, et tout en saluant l'idéal socialiste, convié tout le parti républicain démocratique « à l'œuvre possible ». Il n'a point fait de réserve sur sa collaboration à l'action future de la majorité, ni sur l'entente électorale et s'est particulièrement attaché à remercier de leur courage les « modérés » qui ont voté le projet de séparation et ceux qui ont coopéré à sa rédaction.

M. Briand entend rester fidèle au parti socialiste sans se séparer du parti républicain. Le pacte consenti à la Chambre doit avoir son effet jusque dans le pays, aux prochaines élections.

Il faut, dit-il, qu'aux élections prochaines les candidats républicains se prêtent un mutuel appui, là où l'un d'eux, à quelque parti qu'il appartienne, court un danger du fait de la réaction.

En aidant les républicains à rester à la Chambre, les socialistes serviront la nécessaire République. En aidant les socialistes à y pénétrer, les républicains y enverront de fermes et passionnés artisans du progrès social. Il n'y a en effet de barrières que vers le passé; il n'y en a pas vers l'avenir.

L'orateur croit à la possibilité du triomphe, aux élections générales, d'un programme commun « réduit aux limites des possibilités ».

M. Aristide Briand termine en levant son verre aux victoires futures et à M. Combes — dont il a reçu une lettre d'excuses — qui fut, dit-il, l'un des meilleurs artisans de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Les convives ont longuement acclamé M. Briand.

Le baron Alphonse

C'est ainsi qu'on l'appelait dans le monde des artistes, et si d'autres ont payé à M. le baron Alphonse de Rothschild le juste tribut de regrets qui revenait à l'administrateur, au financier, à l'économiste et au philanthrope, il restait encore un pieux devoir à remplir envers lui. Les artistes que le baron Alphonse a si ingénieusement obligés, les musées qu'il a si généreusement dotés viennent de lui apporter, dans un des plus beaux numéros de l'*Art* qui aient paru depuis la fondation de la célèbre revue, le témoignage ému de leur souvenir le plus reconnaissant. Le baron Alphonse, ami des artistes et soutien des arts, occupe à lui seul toute la livraison de juin.

Certes, l'abondance et le luxe des illustrations, toute cette théorie de statues, d'émaux, de majoliques, de tableaux, de bois sculptés, tirés des collections du baron, font de ce numéro un document des plus précieux pour une bibliothèque d'art. Mais à ce magnifique étalage de chefs-d'œuvre, nous préférons la chaude et sincère expression des sentiments qui ont inspiré cet hommage. A tous les titres que son immense situation lui avait valus, celui que le baron Alphonse aimait le mieux, c'était le titre de membre de l'Académie des beaux-arts, par lequel il tenait aux choses de l'esprit, et c'est une bonne idée de l'avoir rappelé en reproduisant la notice simple et grave qu'il a composée sur son prédécesseur Perrin. C'en est une meilleure encore d'avoir dressé la liste des musées de province, des écoles, des mairies — il y en a bien près de deux cents — qu'il a comblés de ses dons, et si on avait pu y joindre celle des artistes qu'il a aidés et soutenus, une seconde livraison de l'*Art* n'y eût point suffi. Sur le système de commandes et d'achats que le baron avait imaginé pour ménager leur amour-propre et leur dignité, l'*Art* fournit les plus curieux renseignements. Ce système fonctionne depuis vingt-cinq ans avec une régularité qui manque à bien des ministères, et il ne mourra pas, nous en sommes sûrs, avec son créateur.

Signalons aussi des pages du plus vif intérêt sur les goûts du baron en matière d'objets d'art et sur le souci d'exactitude qu'il apportait aux attributions. L'histoire du fameux portrait de Marie de Bourgogne prouve jusqu'à quel point il poussait la conscience. On sait que tout le monde donnait ce chef-d'œuvre à Holbein et que beaucoup d'amateurs persistent encore dans cette opinion. C'est qu'ils ignorent les résultats de l'enquête provoquée par le baron lui-même, conduite avec une sagacité remarquable par le regretté Auguste Molinier, professeur à l'Ecole des chartes, et qui permet de restituer ce portrait à Martin Schaffner, le maître le plus rare et le plus précieux de l'école d'Ulm. Le baron avait des principes inflexibles sur la conservation et la collection des objets d'art. Il ne permettait pas qu'on touchât aux souvenirs du passé pour les rajeunir, disant que personne, au fond, n'était propriétaire d'une œuvre, mais simplement usufruitier, et qu'on en devait jouir en bon père de famille, aux termes de la loi, sans plus.

Mais il nous faut laisser le collectionneur et revenir à l'infatigable protecteur des arts. La postérité trouvera la trace de ses bienfaits dans ce magnifique bronze que les peintres, sculpteurs, médailleurs, architectes et graveurs lui ont offert le 31 décembre dernier, en témoignage de leur reconnaissance. Le comité se composait de MM. Jean Escoula, Emile Friant, Henri Lévy et Victor Peter. La figure de ce bronze, la *Bonté protégeant les arts*, est de M. Escoula, et le médaillon du baron qui décore la base en vert antique, de M. Peter. Ce portrait est, avec celui qu'a peint Aimé Morot, le seul qui reste du baron Alphonse. Sa ressemblance est frappante. En remettant l'œuvre au baron, M. Victor Peter prononça quelques mots émus dont la livraison de l'*Art* n'est que la paraphrase. Ce sont les artistes qui ont inspiré cette dernière manifestation de gratitude, la plus touchante de toutes, et non la moins éloquente, car elle se termine par cette pieuse pensée : « Le baron Alphonse de Rothschild mérite — c'est la récompense du bon riche — que sa dernière vision de la terre ait été celle de mansardes consolées et de berceaux apaisés. »

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Jeudi 6 juillet. — La pression barométrique a baissé dans le nord et le centre du continent : elle est basse sur la Scandinavie (Haparanda, 748 mm.), tandis qu'elle est encore un peu supérieure à 765 mm. sur nos régions de l'ouest et en Irlande.

Le vent est faible du nord au pas de Calais et en Gascogne; il est fort du nord-ouest dans le golfe du Lion.

Des pluies sont tombées dans l'ouest et le nord de l'Europe; en France, on signale des averses orageuses dans toutes les régions; on a recueilli 18 mm. d'eau à Paris, 17 à Lyon, 13 à Clermont, 11 à Lorient, 1 à Toulouse, Bordeaux.

La température a baissé fortement dans nos régions de l'est, du centre et du sud; elle était ce matin de 9° à Christiansund, 15° à Paris, 16° à Besançon, Toulouse, 20° à Perpignan, 28° à Palerme.

On notait : 6° au puy de Dôme et au mont Mounier, 4° au pic du Midi.

En France, un régime de vents d'entre ouest et nord est probable, avec temps frais et des averses.

A Paris, hier, la température moyenne, 18°, a été supérieure de 0°1 à la normale (17°9).

A la tour Eiffel, maximum 18°6 le 5 juillet à midi; minimum 11°3 le 6 à 1 h. du matin.

Situation particulière aux ports

La mer est houleuse à Marseille et à Cette, agitée sur les côtes de Provence, peu agitée ou belle ailleurs.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Des averses orageuses sont tombées hier sur la région, vers 1 h. 10, 1 h. 45, 5 h., 6 h. et 7 h. du soir, ainsi que ce matin, de minuit 25 à 1 h. 20. Quelques-unes ont été abondantes, principalement celle de 7 h., et il a tonné dans le sud-sud-ouest de Paris vers 5 h. 20. Au total, les hauteurs d'eau, déjà importantes dans le sud de la ville (22 mm. à Montsouris), atteignent à Villejuif un maximum de 33 mm. 6.

La température s'est fortement abaissée au cours de l'averse de 7 h. et ne se relève que faiblement depuis. Les vents soufflent de ouest à nord-ouest et la pression barométrique, en hausse, atteint à midi 764 mm. 4.

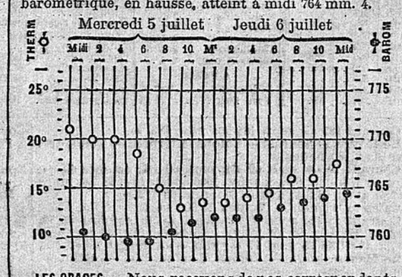

LES ORAGES. — Nous recevons de nos correspondants particuliers les dépêches suivantes :

Angers, 6 juillet.

Les suites de l'ouragan apparaissent de plus en plus considérables. On compte au moins 20,000 francs de dégâts aux hospices.

Le musée de peinture est gravement atteint; quelques fenêtres ayant été arrachées sur la terrasse qui faisait face à l'ouragan, la trombe est entrée à l'intérieur et a démoli une cloison chargée de tableaux. On ne sait encore quelles sont les toiles détériorées ou perdues.

Les arbres séculaires du musée Saint-Jean sont presque tous arrachés; mais ni l'antique et gracieux monument, ni les précieuses collections qu'il contient n'ont été atteints.

La foudre est tombée sur la grande cheminée de la minoterie Blin. En croulant, cette cheminée en a entraîné deux autres qui ont défoncé la toiture, et sont tombées à l'intérieur du moulin.

Route de Paris, à l'ancien établissement agricole, une maison en construction s'est effondrée et tous les arbres ont été arrachés.

Cinq chalands ont coulé dans la Maine, et au moment du cyclone, on a sauvé à grand'peine les laveuses d'un bateau-lavoir qui s'en allait à la dérive. A la Maître-Ecole, tous les signaux sont brisés et il a fallu, hier, faire le service avec des lanternes.

Une noce de 150 personnes a été surprise, au moment du repas, sous une tente dressée chemin d'Ormesson. En une minute, la tente s'est abattue. Deux invités ont été blessés. Quant aux victuailles, tout a été entraîné par un torrent d'eau.

Deux clochetons ont été détruits par la foudre sur l'église de la Madeleine. L'église de la Pouèze est presque complètement détruite.

La campagne est particulièrement ravagée du côté de Brissac.

Le Segréen est très éprouvé également.

Lyon, 6 juillet.

Un orage de grêle s'est abattu sur Lyon et le département du Rhône, hachant les arbres des jardins. Dans les campagnes, les récoltes, jusqu'à cette heure superbes, sont perdues.

De nombreux accidents sont signalés, notamment quai de Bondy, où un voiturier nommé Blaize est mort foudroyé.

Nantua, 5 juillet.

Un cyclone d'une durée de deux minutes s'est abattu cet après-midi à deux heures sur la commune de Neyrolles.

Le village d'En-Haut a eu la plupart de ses toitures enlevées. La ligne télégraphique et plusieurs routes ont été coupées. Les forêts des communes de Lalleyriat, de Neyrolles, du Poizat et de Chevillard ont subi des dégâts considérables.

Troyes, 5 juillet.

La foudre a incendié cette nuit à Villiers-Herbisse, huit corps de bâtiment dont trois maisons d'habitation. Les dégâts sont importants. Il n'y aucun accident de personne.

Briançon, 6 juillet.

Un fort orage s'est abattu mercredi soir sur la région. L'on signale des dégâts très sérieux, surtout dans la vallée de Nevache, à Val-des-Prés et à la Drage.

Les ruisseaux sont hors de leur lit; ils ont ravagé des propriétés et coupé la route sur plusieurs points. Une plâtrière a été complètement inondée.

VICTIME DU DEVOIR. — Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles le gardien stagiaire Besse avait trouvé la mort, il y a deux jours, et ajouté qu'un nommé Mathias avait été arrêté comme l'auteur présumé du meurtre. Le véritable meurtrier, un sieur Félix Boulay, âgé de dix-neuf ans, qui avait réussi à s'enfuir, n'a été retrouvé que ce matin par les agents de la Sûreté.

Au moment où, comme nous l'avons raconté, les gardiens faisant leur ronde avaient été injuriés par un groupe de consommateurs sortant d'un bar, dans la rue des Partants, Boulay, qui demeurait rue des Amandiers, avec une fille Marguerite Halvic, était sorti de chez lui, tête nue, s'était approché de l'agent Besse, et avait tiré un coup de revolver qui atteignit ce dernier. Puis il avait en hâte regagné son domicile.

Il en sortait à cinq heures de l'après-midi, avec sa maîtresse, pour n'y plus revenir, et allait se cacher dans un hôtel du cours de Vincennes.

Une surveillance fut établie, et on apprit bientôt que la fille Halvic sortait, dans les parages de la place de la Nation, en compagnie d'un artilleur.

Ce prétendu militaire n'était autre que Boulay, qui avait emprunté à un de ses amis, canonnier au 29e d'artillerie, son uniforme.

Boulay, la fille Halvic et l'artilleur ont été mis à la disposition de M. Tirache, commissaire de police.

LES GATEAUX EMPOISONNÉS. — Nous avons relaté l'empoisonnement de la famille Botaille, demeurant 21, avenue Gambetta, à Saint-Mandé, par des gâteaux à la crème provenant d'une pâtisserie de cette localité. Et l'on se rappelle qu'une jeune bonne au service de cette famille succomba dans la nuit qui suivit le dîner où figuraient les gâteaux.

Mme Botaille vient de mourir à son tour des suites de l'intoxication. Son corps a été transporté à la Morgue aux fins d'autopsie.

AGRESSION MORTELLE. — En quittant vers sept heures du soir la carrière de meulière Drouin, située sur le plateau des Godeaux, à Montgeron (Seine-et-Oise), trois ouvriers carriers, le « père » Leguay et ses deux fils, furent brusquement assaillis par deux individus armés de couteaux. N'ayant pas eu le temps de se mettre sur la défensive, le père Leguay et son fils aîné, Auguste, qui est âgé de trente-deux ans, reçurent des blessures très graves; Louis Leguay, armé de sa pioche, réussit à se défendre jusqu'au moment où les meurtriers durent prendre la fuite *devant l'arrivée d'ouvriers* attirés par les cris de leurs victimes.

Le père Leguay et son fils Auguste gisaient inanimés sur le sol. Le père avait un poumon perforé; il fut très difficile de lui faire reprendre ses sens; le fils avait eu l'artère fémorale tranchée; malgré tous les soins que l'on put lui prodiguer, il succomba aux suites de l'hémorragie provoquée par sa blessure.

Louis Leguay a eu un poignet brisé en se défendant contre les agresseurs. Il a déclaré au substitut du procureur de la République et au juge d'instruction de Corbeil, qui se sont rendus sur le lieu du crime pour procéder aux constatations légales, qu'il ne connaissait pas ses deux agresseurs. Mais il a affirmé que ceux-ci étaient accompagnés de loin et encouragés par un individu nommé Pierre Van den Bergues, tenancier d'un petit débit situé sur le plateau des Godeaux et que fréquentent les terrassiers de la région.

Or, dans la journée, Van den Bergues était venu chercher querelle aux frères Leguay. Il prétendait les avoir reconnus parmi une bande de jeunes gens qui, la veille au soir, étaient venus faire du tapage devant son débit et qui avaient causé quelques dégâts à un hangar attenant à sa maison.

L'explication avait été orageuse et Van den Bergues s'était retiré en proférant des menaces.

Le juge d'instruction a fait procéder à l'arrestation de Van den Bergues, bien que celui-ci ait nié avoir pris une part quelconque à l'agression dont les frères Leguay et leur père ont été victimes.

ACCIDENT MORTEL D'AUTOMOBILE. — Mardi matin, un des nombreux chauffeurs qu'amenait en Auvergne le circuit, M. Tabonne, de Tunis, venait de traverser Noirétable à assez vive allure.

Il débouchait, quelques cents mètres après les dernières maisons, à un tournant aigu en pleine descente. La roue droite ayant déraîné et le bandage *ayant lâché, M. Tabonne n'a plus été maître de sa* machine qui a culbuté dans le fossé de droite et a fait panache.

Dans cette chute, M. Tabonne restait pris sous le châssis, tandis qu'une dame qui l'accompagnait et son chauffeur étaient projetés sur le talus.

Le chauffeur, à peu près indemne, revint aussitôt auprès de son maître qui râlait. Mais il essaya en vain de soulever la lourde machine. A un moment, l'auto ayant été soulevée par le chauffeur, aidé de deux hommes accourus au bruit, M. Tabonne, retrouvant la parole, dit : « Encore un effort et je suis sauvé. » Hélas! hélas! à bout de forces, les hommes laissèrent retomber la voiture. Lorsque de nouveaux sauveteurs purent enfin dégager M. Tabonne, il ne donnait plus signe de vie. Après quelques mouvements inconscients, il expirait pendant qu'on le transportait à l'hôtel Duévon.

UN FORT CHABROL A MARSEILLE. — Marseille aura aussi son fort Chabrol. On mande en effet à l'agence Havas qu'un encadreur, Edouard Thibault, demeurant rampe Saint-Maurice, a refusé de laisser pénétrer dans sa maison deux huissiers nantis de deux jugements de saisie et s'est barricadé chez lui avec des fusils, des revolvers et des munitions.

Le commissaire de police du quartier, accompagné de dix agents, est allé pour expulser le débiteur récalcitrant; mais craignant que ce dernier ne fasse usage de ses armes, il s'est retiré, puis a prévenu le parquet.

Un mandat d'amener a été lancé contre Thibault, dont la maison est cernée.

INFORMATIONS DIVERSES

— Nous avons reçu, pour notre *Caisse de charité*, de Mme H..., à Versailles, 10 fr.; pour les *Colonies de vacances*, de M. Heildelbach, 20 fr., que nous envoyons à Mlle Delassaux, 2, rue Gaillard, et pour le *Lait Maternel*, de la petite Denise, 20 fr., que nous envoyons à Mme Henry Coullet, fondatrice de l'œuvre, 5, rue Corneille. — Ajoutons que la maison Bernot vient de faire à cette œuvre l'envoi de 500 kilos de charbon.

— Demain vendredi, à quatre heures, à l'exposition de la Société française de fouilles archéologiques, au Petit Palais des Champs-Elysées, M. H. Expert fera une conférence musicale avec la collaboration de son quatuor sur « la Musique française au temps de la Renaissance ».

Le Conseil municipal de Paris, considérant l'intérêt scientifique et le succès obtenu par l'exposition de la Société française de fouilles archéologiques au Petit Palais des Champs-Elysées, en a autorisé la prolongation jusqu'au dimanche 16 juillet.

STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Le service de la statistique municipale a compté pendant la 26e semaine 865 décès, au lieu de 817 pendant la semaine précédente et au lieu de 863, moyenne ordinaire de la saison. L'état sanitaire est donc normal.

Les maladies épidémiques continuent à être rares : typhoïde, 1 décès; rougeole, 9 (la moyenne est 21); scarlatine, 2; coqueluche, 11; diphtérie, 5. La variole n'a causé aucun décès.

La diarrhée infantile a causé 41 décès, au lieu de 45 la semaine précédente et de la moyenne 30.

Il y a eu 41 morts violentes, dont 9 par suicide.

On a célébré à Paris 507 mariages.

On a enregistré la naissance de 1,013 enfants vivants (531 garçons et 482 filles), dont 725 légitimes et 288 illégitimes. Parmi ces derniers, 40 ont été reconnus séance tenante.

TRIBUNAUX

La succession de M. Syveton. — On sait que M. Gabriel Syveton, ancien député du deuxième arrondissement de Paris, est mort laissant son père héritier à réserve et sa veuve légataire universelle, aux termes de deux testaments olographes, en date des 7 mai 1897 et 11 novembre 1904.

Mme veuve Syveton a été obligée de s'adresser à la justice pour obtenir la délivrance du legs qu'elle avait accepté sous bénéfice d'inventaire et à laquelle s'opposait M. Syveton père, demandant, par l'organe de Me Ménard, qu'il fût sursis à statuer jusqu'à la solution du procès qu'il a intenté en révocation du legs universel de Mme Syveton pour ingratitude.

La première chambre du tribunal, présidée par M. Ditte, sur la plaidoirie de Me Michel Pelletier, avocat de Mme veuve Syveton, a rendu hier un jugement accordant la délivrance du legs en question.

L'affaire du collier. — Nous avons conté, sous ce titre, le procès pour escroquerie intenté à Fernand Delvaille, commissionnaire en bijoux, à la comtesse de Horn, courtière en objets précieux, et à Salomon Millaud, changeur, à propos d'un collier que M. Jacque était chargé de vendre, et pour lequel il reçut 45,000 francs comptant et 70,000 francs de traites qui restèrent impayées.

La 8e chambre correctionnelle, présidée par M. Guelfucci, saisie du procès, a statué hier.

Delvaille et la comtesse de Horn sont condamnés chacun à deux ans de prison, et Millaud est condamné à trois ans de prison.

Tous les trois sont, en outre, condamnés solidairement à restituer les 70,000 francs. Ils ont annoncé qu'ils faisaient appel.

Pour une jumelle de théâtre. — En février, à une matinée de la Gaîté, un inspecteur de la Société des jumelles de théâtre confisquait à un spectateur une jumelle, sous prétexte qu'elle appartenait à sa société, bien que ce spectateur affirmât énergiquement qu'elle était sa propriété et qu'il offrit de donner le nom et l'adresse de son vendeur.

Plus tard, le même inspecteur écrivit à ce dernier que faute d'un versement de 50 francs, il avertirait ses chefs.

Il y avait là une tentative de chantage. C'est pourquoi la 8e chambre correctionnelle a condamné cet inspecteur à 50 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts envers le spectateur dont il avait saisi la jumelle.

Une escroquerie aux mines d'or. — La 11e chambre correctionnelle vient de commencer l'examen d'une affaire d'escroquerie dans laquelle sont impliqués le baron Jérôme de Chabrefy (qui a déjà eu maille à partir avec la justice) et plusieurs autres individus.

D'après la prévention, ils avaient fait fabriquer à Londres des titres d'une société fictive, « Consolidated Goldfields Mining Rhodesia », ressemblant aux titres d'une société existante, et représentant quinze mille actions; ils déposaient ces titres dans les banques, et sur les récépissés de dépôt ils empruntaient de l'argent.

Le procès prendra plusieurs audiences.

Un assassinat à Tanger. — On télégraphie d'Aix :

La chambre des appels correctionnels de la cour d'Aix, jugeant les crimes commis dans les Echelles du Levant et de la Barbarie, a jugé hier l'affaire Fauque.

Paul-Adolphe Fauque, né aux Roches-du-Kourou (Guyane française) le 27 juin 1873, dessinateur, était accusé d'avoir assassiné M. Emery, ancien notaire à Gray, dont il fit la connaissance sur le bateau qui l'amenait de Tunisie au Maroc et qu'il savait nanti de sommes importantes.

Fauque se fit passer à ses yeux pour le parent d'un ministre qui l'avait chargé d'une mission secrète à Tanger.

Ayant ainsi capté la confiance de sa victime, Fauque lui emprunta de l'argent, et le jour où Emery vint le lui réclamer à sa villa de Marchau, banlieue de Tanger, il lui brûla la cervelle, le dépouilla de ses papiers, de sa montre et de son argent, le ligotta étroitement et le jeta dans un puits où la police le retrouva sur la dénonciation de la femme Ol, veuve Gellen, que l'accusé avait amenée avec lui au Maroc.

Fauque avait pris la fuite.

Mais il a pu être arrêté depuis.

Il prétend que dans la nuit où le crime fut commis, il avait été assailli pendant son sommeil dans sa chambre par deux Espagnols, et que s'armant de son revolver il fit feu sur eux, tuant l'un et blessant l'autre.

Ayant ensuite reconnu Emery pour l'une de ses victimes et voulant éviter les premières investigations de la police de Tanger avec laquelle il était en mauvais termes, il crut devoir partir pour Gibraltar, puis pour Tunis, où il fut retrouvé.

L'instruction a établi qu'Emery avait été assassiné non pas dans la nuit du 7 au 8 mars, comme le soutient Fauque, mais bien dans la matinée du 8, au cours d'une visite qu'il lui fit pour se faire rembourser les sommes que l'accusé lui avait empruntées.

Fauque a ajouté que son intention était, s'il n'avait pas été arrêté, de gagner Paris et de se rendre au ministère pour y faire la narration exacte de ce qui s'était passé.

La cour, jugeant sa version inadmissible, a condamné Fauque à la peine de mort.

Condamnation à mort. — La cour d'assises de l'Orne a condamné hier à la peine de mort le nommé Bosvy, âgé de vingt-huit ans, domestique, accusé d'avoir, dans la nuit du 23 au 24 avril, assassiné ses maîtres, les époux Dugué.

Sa maîtresse, fille des malheureuses victimes, accusée de complicité dans le crime, a été acquittée.

Le crime a eu pour cause le refus des époux Dugué de consentir au mariage de leur fille avec l'assassin.

Faux tableaux. — La chambre syndicale des négociants en objets d'art, tableaux et curiosités communique la note suivante :

La chambre syndicale des négociants en objets d'art, tableaux et curiosités, émue des scandales soulevés devant la 10e chambre correctionnelle, s'est réunie et a voté à l'unanimité de faire des démarches auprès des pouvoirs compétents pour obtenir qu'on nomme des experts qualifiés de façon à donner toute sécurité au public amateur et acheteur. La chambre syndicale proposerait la nomination d'experts responsables désignés par elle et choisis parmi les personnes honorables faisant profession de marchands de tableaux et objets d'art, ainsi que cela se pratique dans toutes les autres branches du commerce.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort du général de brigade en retraite Henri Saget, commandeur de la Légion d'honneur, décédé, dans sa quatre-vingt-onzième année, à l'hôpital des Frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Oudinot.

LIBRAIRIE

UN NOUVEAU PETIT LAROUSSE

On dit merveille du *Petit Larousse illustré* qui va paraître fin courant et dont la couverture seule, due à l'éminent artiste Eug. Grasset, sera un petit chef-d'œuvre. Les libraires sont unanimes à prédire un immense succès à ce nouveau dictionnaire manuel dont l'élaboration a été confiée à M. Claude Augé, le distingué directeur du *Nouveau Larousse illustré*.

La librairie Fasquelle vient d'éditer : *Schumann, sa vie et ses œuvres*, par MM. Louis Schneider et Marcel Mareschal. C'est une étude complète du grand maître dont la musique est si goûtée aujourd'hui et dont l'influence est si grande sur nos contemporains. Ce livre sur *Schumann* apparaît donc à son heure.

Envoi franco sur demande d'un numéro spécimen de la *Cuisine des familles*. (Voir aux annonces.)

THÉATRES

Le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts ayant chargé son cabinet de la répartition des places restant disponibles pour les concours publics, l'administration du Conservatoire avise les intéressés qu'elle ne peut donner suite aux demandes qui lui sont adressées.

— La commission des fêtes du 14 Juillet s'est réunie comme chaque année au Conseil municipal sous la présidence de M. Bouvard, assisté de MM. Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine; Brown, inspecteur général des beaux-arts; Adrien Bernheim, commissaire du gouvernement; Touny, directeur de la police municipale; Locquet, directeur du Garde-Meuble; Opportun et Galli, conseillers municipaux; Bedorez, directeur de l'enseignement. Tous les théâtres qui donneront des représentations gratuites recevront, suivant l'usage, l'indemnité municipale les couvrant de leurs frais. Le comité a émis le vœu que les pièces comprises sur le programme soient essentiellement populaires.

— La seconde sous-commission des théâtres populaires, chargée d'étudier l'organisation de spectacles populaires supplémentaires à Paris et en province, se réunira samedi au sous-secrétariat d'Etat des beaux-arts.

— Ce soir :

A la Comédie-Française, rentrée de M. Leloir dans l'*Avare*.

— M. Gailhard, rentré à Paris depuis quelques jours, s'occupe de préparer le nouveau ballet en trois actes, de MM. Lomon pour le livret et Busser pour la musique.

La *Ronde des Saisons*, tel en est le titre, sera donnée à l'Opéra l'automne prochain, en même temps que la reprise du *Freischütz*.

— M. Camille Le Senne, président actuel de l'Association de la critique, est nommé membre de la commission consultative des théâtres.

— La commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques vient d'adresser à tous les membres de ladite société la circulaire suivante :

Nous avons l'honneur de vous informer que M. Richemond, directeur du théâtre des Folies-Dramatiques, ayant demandé à la commission de lui accorder un traité provisoire pour la saison d'été, la commission lui a consenti un traité, du 10 juin au 30 septembre ou 31 octobre 1905, à la volonté de l'une ou l'autre des parties, aux conditions suivantes :

Droit en argent : 12 0/0;

Droit en billets : 100 francs.

De plus, il a été stipulé audit traité provisoire que la pièce qui sera en cours de représentation à la date du 31 octobre ne pourra être jouée au delà de cette date sans une autorisation formelle de la commission.

Les secrétaires :
PIERRE WOLFF,
ROMAIN COOLUS.

— Vif succès à Marigny pour la revue.

SPECTACLES DU JEUDI 6 JUILLET

Opéra, relâche. — Vendredi, 8 h. — Armide.
Français, 8 h. 1/2. — Gringoire. — L'Avare.
Gymnase, relâche.
Porte St-Martin, 8 h. 1/2. — Le Bossu.
Gaîté, 8 h. 1/2. — Champignol malgré lui.
Athénée, 8 h. 1/2. La Consultation. — Cœur de moineau.
Ambigu, 8 h. 3/4. — La Fleuriste des Halles.
Nouveautés, 9 h. — L'Ange du foyer.
Marigny-Th., 8 h. 1/2. — Miss Saharet. — Marigny-Revue.
Déjazet, 8 h. 1/2. — Il?... ou Elle?... — Tire au Flanc!
Parisiana. Dos Ruez. Tél. 156.70. 8 h. — Mimi l'Escadron. — Anna Thibaud dans Je sais tout.
Grands Magasins Dufayel. — De 2 à 6 h. Attract. variées.
Enghien, 11 m. de Paris, 152 trains par jour. Etablissement thermal. Casino.
T. Eiffel, 10 h. matin à 11 h. soir. Restaurant. Théâtre à 9 h.
Mus. Grévin. Le Siège de Port-Arthur. Les Catacombes romaines. Le Cirque. L'actualité pr le cinématographe.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.

SPECTACLES DU VENDREDI 7 JUILLET

Opéra, 8 h. — Armide. — Samedi, relâche.
Français, 8 h. 1/2. — En Visite. — Le Duel.
Gymnase, 9 h. — Second Ménage.
(Les autres spectacles comme jeudi)

POLO

Hier, à cinq heures, a eu lieu au parc de Bagatelle le match de polo des rouges contre les bleus.

L'équipe des bleus, qui a gagné par 6 goals contre 3, était composée de MM. le capitaine Jaubert, E. de Escandon, A. Fauquet-Lemaître, I. Bischoffsheim.

L'équipe des rouges était composée de MM. le duc de Guiche, duc de Bisaccia, M. de Yturbe, F. Mallet.

Demain vendredi, à cinq heures, aura lieu la revanche de ce match.

Recettes des chemins de fer

Nord...	+ 326.000	+ 7.61	Etat....	+ 64.700	+ 6.71
Midi...	— 4.596	— 0.90	Ouest..	+ 324.000	+ 8.33
Orléans	+ 406.000	+ 8.34	Est	+ 360.000	+ 9.75
Algér..	+ 15.000	+ 7.58	Lyon...	+ 750.000	+ 8.29

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette, 6 juillet. — Bestiaux. — Vente mauvaise sur le gros bétail et les veaux, lente sur les moutons et les porcs.

Espèces	Amenés	Vendus	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêmes viande net	Prix extrêmes poids vif
Bœufs..	1.805	1.646	» 77	» 62	» 50	» 47 à » 80	» 30 à » 46
Vaches	602	571	» 75	» 60	» 48	» 45 » 78	» 29 » 45
Taurx.	269	252	» 62	» 50	» 38	» 35 » 65	» 21 » 39
Veaux.	2.011	1.659	» 94	» 82	» 70	» 65 1 »»	» 36 » 50
Moutons	14.425	12.609	1 05	» 95	» 85	» 80 1 10	» 43 » 59
Porcs..	5.180	5.180	» 73	» 70	» 67	» 65 » 75	» 41 » 51

Peaux de mouton selon laine..... 1 75 à 4 50

Arrivages étrangers : 4,120 moutons africains

Renvois figurant dans les arrivages : 510 bœufs, 250 vaches, 100 taureaux, 3,000 moutons, 130 veaux.

Réserves vivantes aux abattoirs le 6 juillet : 750 gros bétail, 250 veaux, 1,576 moutons.

Entrées directes depuis le dernier marché : 480 gros bétail, 1,162 veaux, 7,664 moutons, 646 porcs.

Marseille, 5 juillet.

Blés. — Vendu 1,000 qx Oulka Nicolaïef (p. 122 kil.) à 17 37 1/2; 1,000 qx dito (p. 122 kil.) prompt embarq. à 17 37 1/2; 1,000 qx Oulka Marianopoli (p. 125 kil.) disp. à 18 fr. reçus. Importations : 135 qx.

Laines. — Vendu 50 balles Alep BL 2e tonte à 250 fr.; MB à 175 fr.

Bordeaux, 6 juillet.

Cafés. — Mysore 76 à 78 fr.; Salem 80 à 84 fr.; Rio lavé 60 à 65 fr. les 50 kil. entr.

Cacaos. — Maracaïbo 112 fr.; Caraque 73 fr. les 50 kil. entr.

Caoutchouc. — Java 8 à 10 fr. le kilo.

Blés. — Dispon. 22 40 à 22 50; livrable 20 60 à 20 75 les 100 kil.

Farines. — Marques à cylindre supérieures 32 50 à 32 75; dito premières marques 32 fr.; marques à meule 30 fr. les 100 kil.

Londres, 5 juillet.

Changes : Bombay 1 sh. 4 den.; Calcutta 1 sh. 4 den.; Singapore et Penang 1 sh. 11 13/16 den.; Hong-Kong 1 sh. 10 9/16 d.; Shanghaï 2 sh. 7 7/8 den.; Yokohama 2 sh. 0 9/16 d.; Valparaiso 16 den.

New-York, 5 juillet.

Changes : sur Paris 5 19 »/»; sur Londres 4 85 1/4; sur Berlin 95 1/8.

Cotons. — Recettes de 2 jours : 24.700 balles contre 3,100 l'an dernr. Total des 5 jrs : 38,200 balles contre 6,700 l'an dernr. Middling Upland 11 10, hausse 30/100. Ventes nulles. Marché calme